

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT AFFECTATION ET FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°01/2026 du 16 janvier 2026 portant organisation des services départementaux,

Vu la délibération du 17 décembre 2018 créant l'emploi,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais,

Vu la candidature présentée par madame Sabrina Dormoy,

Vu le courrier lauréat,

Vu l'arrêté du 8 avril 2025 réintégrant auprès du Département du Pas-de-Calais, madame Sabrina Dormoy, attaché territorial, pour exercer les fonctions de chef d'appui équipe mobile au sein du pôle solidarités, secrétariat général adjoint, mission pilotage des ressources, à compter du 10 mars 2025,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions exercées par madame Sabrina Dormoy en qualité de chef d'appui équipe mobile, à compter du 1^{er} février 2026.

Article 2 :

Madame Sabrina Dormoy est affectée à temps complet, au pôle solidarités – maison du Département solidarité du Boulonnais – service local de l'accueil familial à compter du 1^{er} février 2026, pour exercer les fonctions de chef de service.

La résidence administrative de l'intéressée est fixée à Boulogne-sur-Mer.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 16 février 2026
Pour le Président du Conseil départemental,

Notifié le :

Signature de l'agent :



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale
- Madame Sabrina Dormoy (16416)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction des affaires juridiques